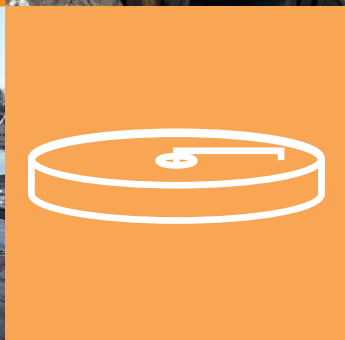
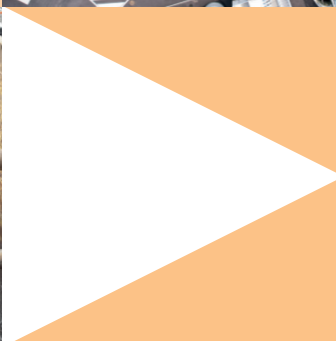
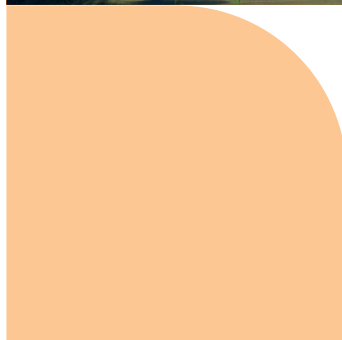


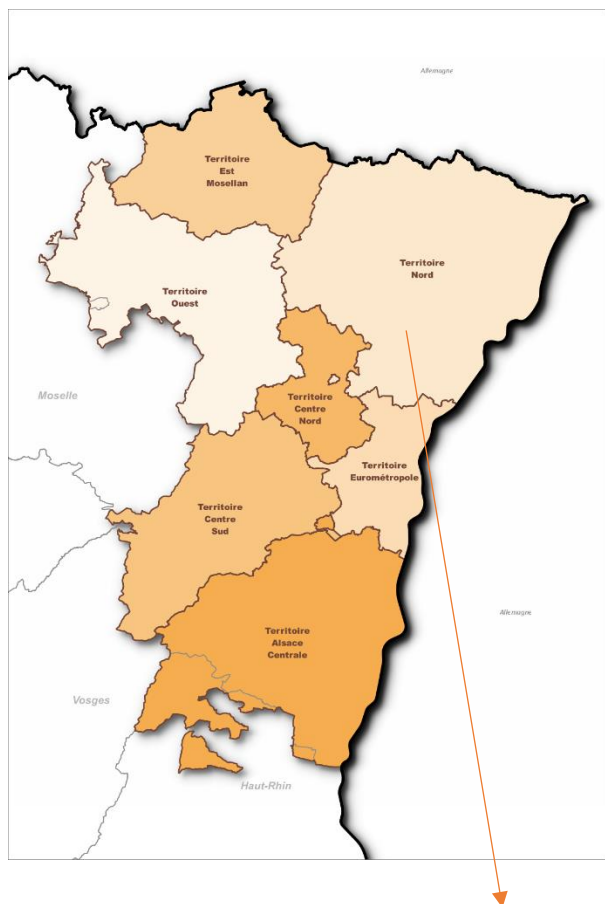
TERRITOIRE NORD

PÉRIMÈTRE DU VAL DE MODER





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE VAL DE MODER

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2008

Membre du SDEA depuis : 23/11/1998

Nombre de communes : 2

Nombre de délégués : 3

Vos usagers

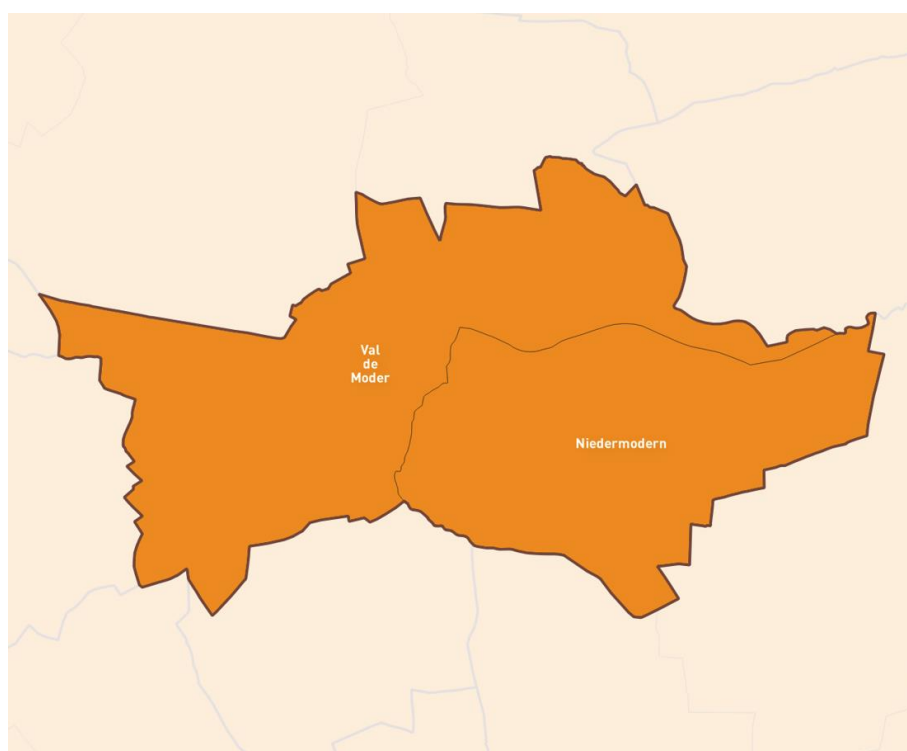
- 2 313 abonnés
- 6 017 habitants desservis

Vos volumes

- 248 210 m³ assainis
- 107 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau



**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE**

Elisabeth MESSER-CRIQUI

La période 2021-2024 n'a pas été un long fleuve tranquille, et des dimensions nouvelles aux impacts significatifs ont nécessité des ajustements permanents de notre action et conduit à une mobilisation d'autant plus soutenue des élus et équipes du SDEA, sans oublier bien sûr la contribution déterminante de nos partenaires. 6 facteurs principaux nous ont impactés, à savoir :

- 1) **L'accélération du changement climatique et ses effets**, conduisant à faire face à une multiplication considérable des situations de gestion de crises, en matière d'inondation, d'incendie ou de ruptures de canalisations en période estivale.
- 2) **L'accélération de la perte de biodiversité**, qui nous oblige à repenser en profondeur, tant l'exercice de nos compétences que nos pratiques métiers, et notamment aller plus loin autour des solutions fondées sur la nature.
- 3) **Le renforcement et l'extension du champ des contraintes réglementaires**, tant sur la distribution de l'eau que sur la question de la conformité des systèmes d'assainissement unitaires, ou encore sur l'ambition de l'auto-suffisance énergétique.
- 4) **L'accélération de la transformation numérique et technologique** pour adapter notre outil de gestion intégrée, sans oublier le déploiement progressif de l'intelligence artificielle sur des outils prédictifs et de gestion de la donnée.
- 5) **Les profondes mutations sociétales en cours**, accompagnées dans le monde du travail de problèmes inédits de recrutement et de turn-over.
- 6) **L'effet ciseau budgétaire accru entre la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières, la forte inflation d'une part, et la baisse tendancielle des volumes consommés et des subventions d'autre part.**

Nos réponses aux défis et enjeux territoriaux dans nos 4 domaines de compétences Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, Gestion des Eaux Pluviales sont nombreuses et ont fait l'objet d'une restitution synthétique par le Président lors de l'Assemblée Générale du SDEA le 17 décembre dernier.

Le rapport annuel du périmètre est par ailleurs l'illustration locale de l'engagement des élus au sein de la commission locale, pour répondre à ces défis et pour assurer une gestion publique locale d'excellence durable du cycle de l'eau au service des territoires, de l'intérêt général et des générations futures.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 7 bassins d'orage
- 20 déversoirs d'orage
- 6 stations de pompage
- 51,29 km de réseaux communaux
- 1 373 bouches d'égout

Niedermöden

CAPACITE	
m³/jour	Equiv-hab
8225	11000

Indicateurs de performance	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	93	103
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %	99,2 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

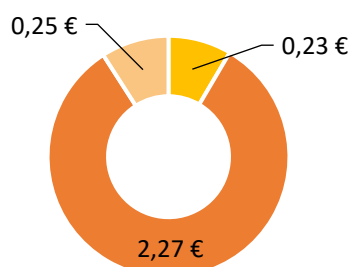
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

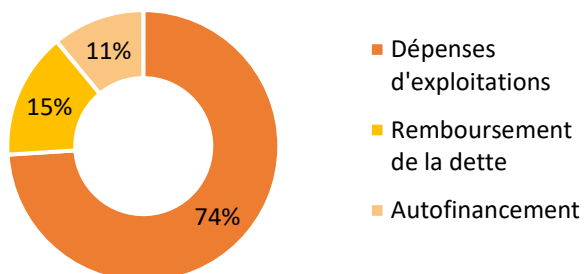
- Part fixe : 71 € HT/an
- Part variable : 1,68 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 2,27 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,75 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

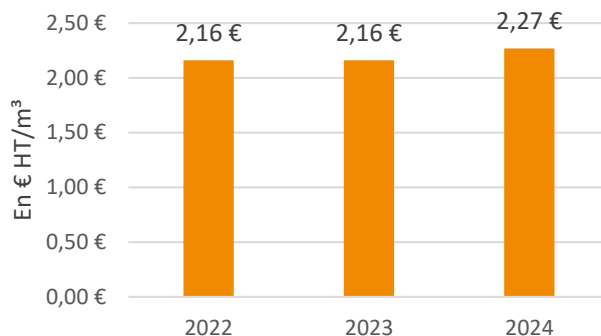


- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

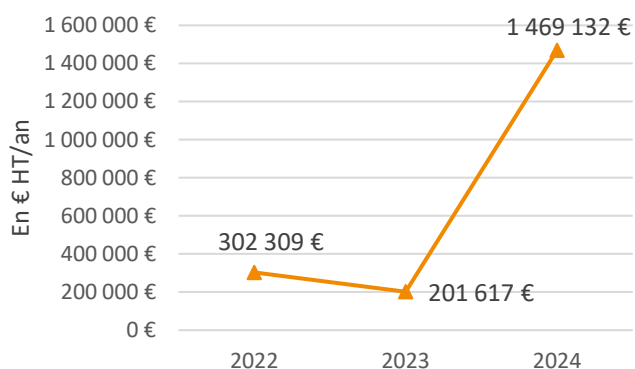
Affectation pour 100 € de recette



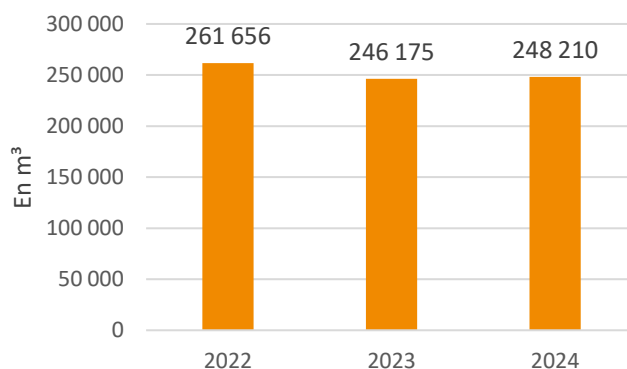
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



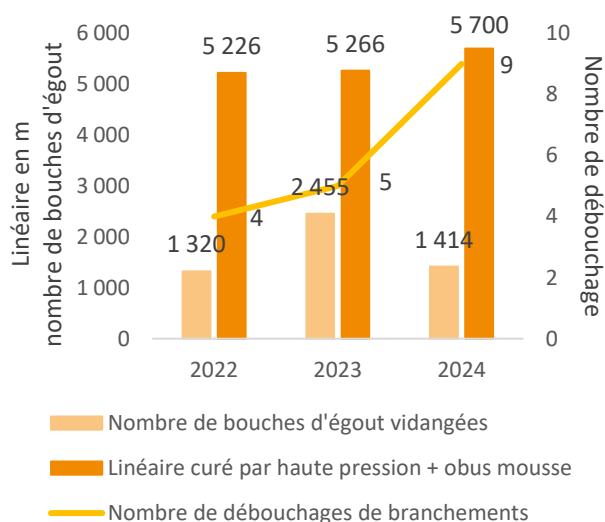
Indicateurs financiers	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,4 an	2,2 ans	6,2 ans
Capital restant dû	425 137 €	341 746 €	1 237 811 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,64 %	3,09 %	2,51 %
Montant des actions de solidarité	0,005 €/m³	0,059 €/m³	0,01 €/m³
Taux de réclamations global	0,10 ‰	0,10 ‰	0,06 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

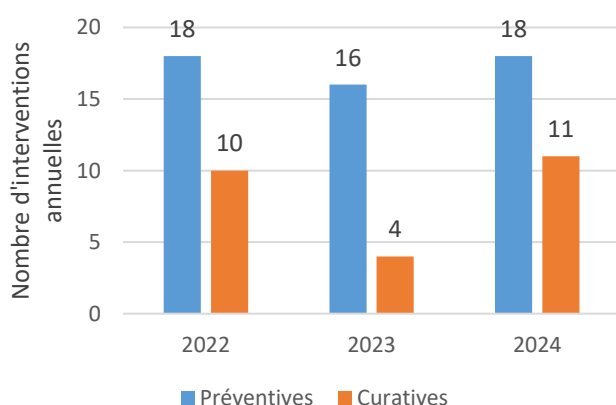
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **35,8** tonnes de sables extraits du réseau
- **5,7** km de réseaux curés
- **10,51** % taux de curage
- **8** nettoyages de stations de pompage
- **1414** bouches d'égout vidangées
- **9** débouchages de branchement
- **5** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2022	2023	2024
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	12	12	2
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	110

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Il n'y a pas de commentaire particulier en ce qui concerne le fonctionnement des ouvrages de pompage d'eau usée.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2022	2023	2024
Domestiques	9	6	2
Assimilables Domestiques	0	1	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	9	7	2

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Industriels**Industriels non conventionnés :**

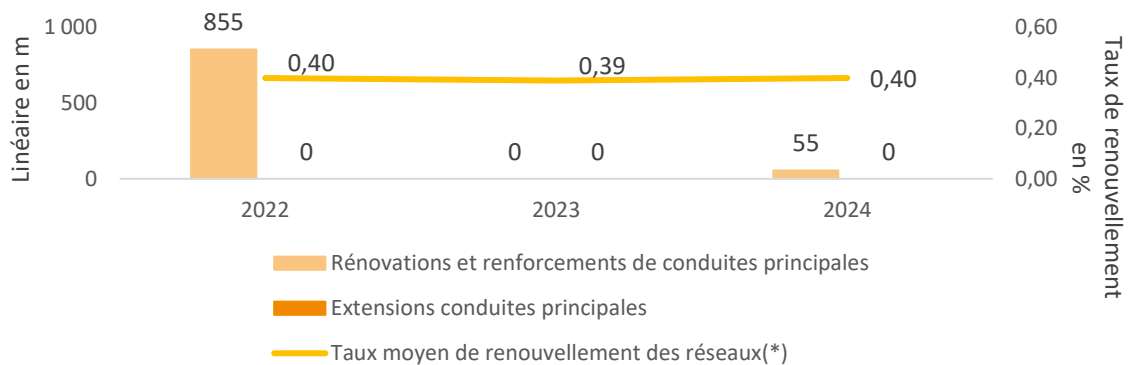
Distillerie Artisanale HEPP à Uberach. Les rejets au réseau d'assainissement sont constitués des eaux sanitaires et des eaux de refroidissement limitées à 1 m³/j

GAEC de la MODER à Pfaffenhoffen (rejet eaux blanches 1 m³/j)

2 Industriels dont 0 (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux

**Opération d'investissement sur réseaux :**

Renouvellement du collecteur d'assainissement Rue du Maire Schott à La Walck.

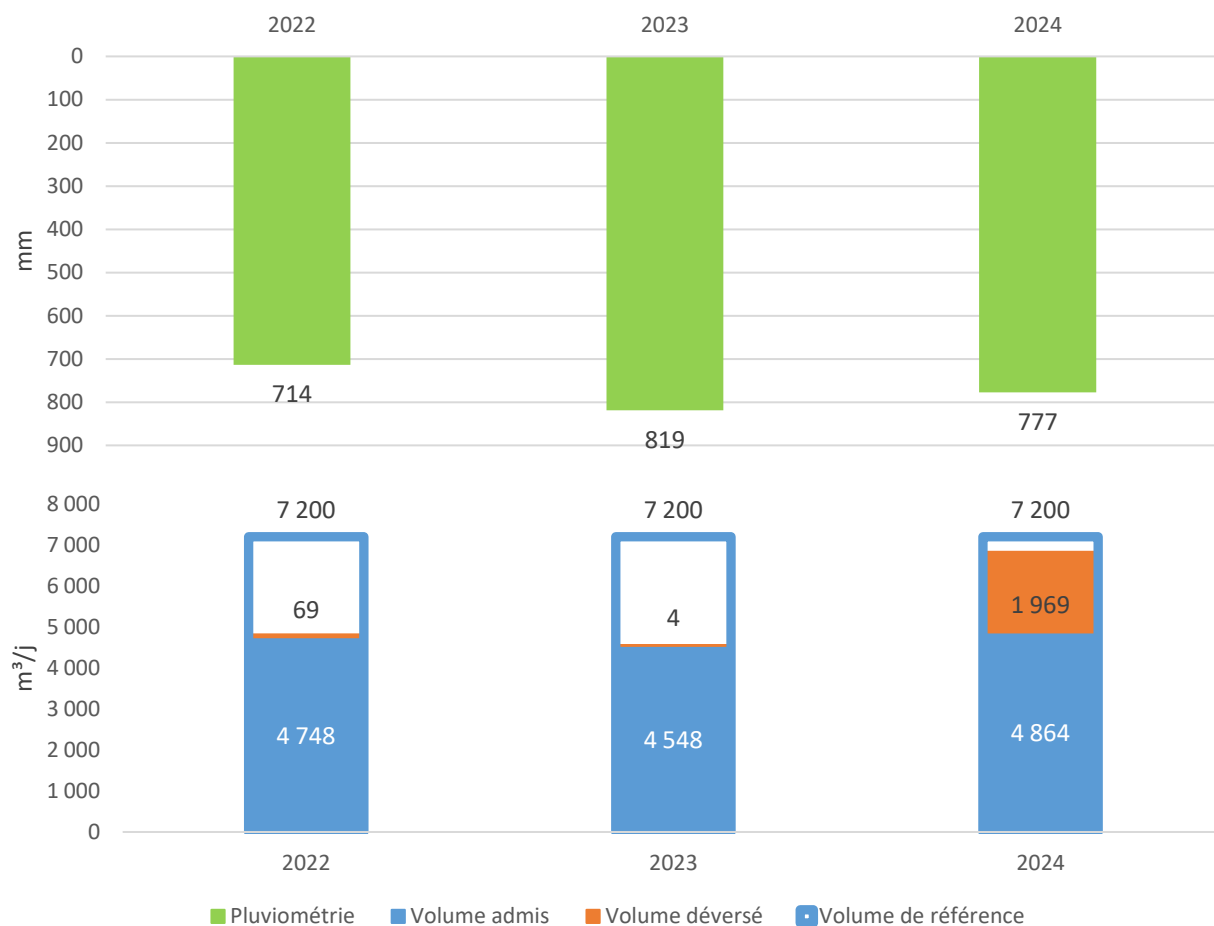
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le SDEA accompagne les collectivités du périmètre pour sensibiliser et former les usagers et les agents techniques à la gestion durable des eaux pluviales. Les collectivités peuvent solliciter les équipes d'animation et d'ingénierie afin d'obtenir un accompagnement technique et administratif sur des projets de dé raccordement, autant sur les bâtiments publics que sur les voiries. Des supports de communication adaptés à chaque collectivité peuvent aussi être proposés afin de sensibiliser les usagers sur le dé raccordement à la parcelle et la réintégration des eaux de pluie dans le cycle naturel de l'eau.

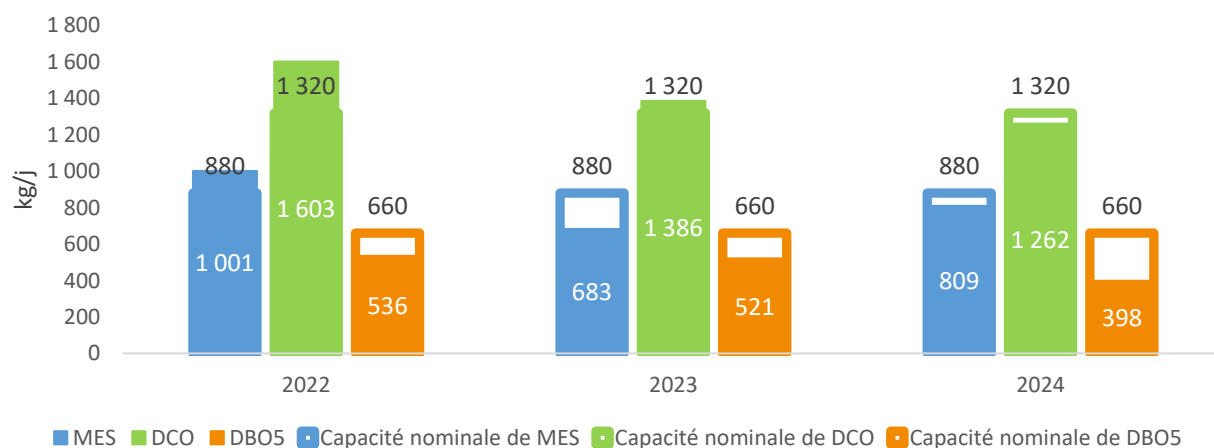
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente 68 % de la valeur nominale, contre 68 % pour la charge organique.

Station d'épuration	Taux de charge hydraulique	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme
Niedermörs	68 %	68 %	100 %

Station d'épuration	Nombre de bilans 24h	Nombre de bilans conformes *	Conformités des bilans	Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an)
Niedermörs	23	20	87 %	158509
Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence)	Indicateur P254.3		87 %	

* Conformité arrêté préfectoral

** Non concerné, < 2000 EH

Indicateurs	2022	2023	2024
Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3	91 %	79 %	87 %

Conformité du système de collecte

Volume total déversé (m³) par an	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Niedermödern						
DO 12001 - Chemin rural (impasse du Stade) - NIEDERMODERN	172	3 175	177	0	14 507	4 508
DO 12100 - Avant étang (rue du Rempart) - PFAFFENHOFFEN	0	0	1 962	490	4 223	2 225
DO 12140 - Allée de la Niedermatt - PFAFFENHOFFEN	17 524	74 224	44 862	31 607	31 574	39 958
DO 27001 - Rue d'Überach - LA WALCK	29 317	18 284	33 319	23 429	41 295	29 129
DO 28001 - Rue d'Überach - LA WALCK	8 444	7 239	5 931	4 625	14 223	8 092
Volume total déversé (m³) A1	55 457	102 922	86 251	60 151	105 822	82 121
Volume total collecté (m³) A1 + A2 + A3	1 397 612	1 863 893	1 758 193	1 661 626	2 500 946	1 836 454
Ratio déversé (%) A1 / A1 + A2 + A3	3,8	5,2	4,7	3,5	4,1	4,3
					CONFORME	

ratio déversé < 5 % = conforme

ratio déversé > 5 % = non conforme

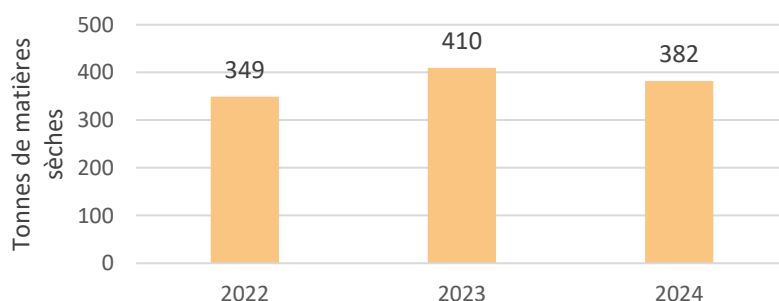
Bilan de fonctionnement et Travaux

Le traitement de la STEU est conforme aux exigences réglementaires européennes, nationales et locales. Les surverses excessives sont liées à une période de travaux durant laquelle la steu a été entièrement by-passée.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

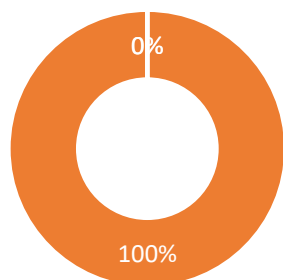


À noter

Avec la mise en service de la nouvelle filière boue, les boues sont maintenant déshydratées puis chaulées sur place pour ensuite être stockées avant d'être valorisées localement en agriculture. Dix exploitations agricoles ont mis à disposition 132 hectares pour épandre 1 207 tonnes de boues solides chaulées.



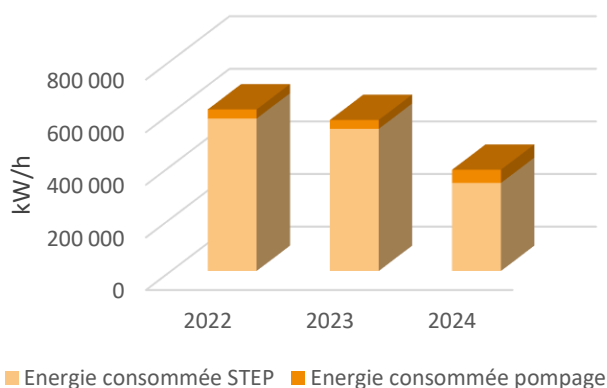
➤ Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

La consommation d'énergie électrique est en hausse sur les postes de pompage, conséquence d'une année 2024 très pluvieuse. Pour la station d'épuration la consommation est en baisse, le principal facteur est l'installation des nouveaux surpresseurs à vis hybride et le remplacement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération.

VOTRE ACTUALITÉ

AUTRES INFORMATIONS

Suite à la campagne de recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et dans les eaux usées de la station d'épuration de Val de Moder effectuée en 2022/2023, le diagnostic amont complémentaire sera finalisé au courant de l'année 2025.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et afin de répondre aux obligations réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015, le SDEA, en concertation avec les élus locaux, a engagé en 2023 un schéma directeur assainissement portant sur les réseaux communaux et intercommunaux. Les résultats qui en découlent ont conduit à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel hiérarchisé :

En 2024 : mise à niveau de la station d'épuration et dans ce cadre, la fiabilisation de la mesure d'autosurveillance du déversoir d'orage DO11001 implanté en tête de station. En 2026 : déconnection d'un bassin versant périurbain à Uhrwiller.

Entre 2026 et 2027 : optimisation du fonctionnement du bassin de pollution nord à Kindwiller.

Entre 2026 et 2027 : optimisation du fonctionnement du bassin de pollution sud à Kindwiller.

Entre 2027 et 2028 : renouvellement de la station de refoulement de Kindwiller.

La politique SDEA pour un accès social à l'eau

Le SDEA accompagne ses usagers vers une meilleure maîtrise de leur budget eau grâce à sa politique sociale. Un correspondant solidarité oriente les usagers en difficulté vers les aides existantes, en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace. Tout ménage aux revenus modestes (allocataires CAF, bénéficiaires des minimas sociaux, allocataires RSA ayant des difficultés à payer ses factures d'eau...) peut bénéficier d'une aide personnalisée et adaptée à sa situation, à travers un dispositif de proximité articulé autour des UTAMS (Unités d'Actions Médico-sociale) en territoires, et des élus locaux. En se basant sur les préconisations émises par l'UTAMS de secteur, les élus de proximité décident de l'orientation du dossier vers un échelonnement des dettes, ou l'annulation partielle ou totale, à titre social, des créances.

Une mobilisation exceptionnelle du SDEA face aux inondations en Alsace du Nord

Le 17 mai 2024, des épisodes pluvieux soutenus se sont succédés avec des cumuls de hauteur de pluie très importants dans le nord du Bas-Rhin et en particulier à Soufflenheim (de l'ordre de 110 mm sur la seule journée). L'occurrence de cette pluie est caractéristique d'une pluie centennale.

Les équipes du SDEA se sont mobilisées à la fois sur les problématiques d'inondation, d'assainissement et d'eau potable. Certains débordements sur la voirie ont été constatés et les équipes du SDEA sont intervenues pour répondre aux sollicitations des usagers et mettre en place des moyens exceptionnels de délestage des réseaux. Ce sont plus de 50 personnes qui se sont relayées jour et nuit dans des conditions dégradées pour mettre en avant toute la palette de savoir-faire du SDEA au service des citoyens.



L'ENGEES, FEP et le SDEA s'allient pour former et recruter

En présence de Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président du SDEA, Christophe LIME, Président de FEP, et Jean-Marc WILLER, Directeur de l'ENGEES ont concrétisé en mai 2024 un partenariat par la signature officielle d'une convention qui permettra d'engager une palette d'actions en commun, notamment :

- > Valoriser les métiers de la Gestion Publique de l'Eau auprès des étudiants de l'ENGEES pour attirer et former de nouveaux talents,
- > Collaborer sur des projets de recherche et de développement de l'innovation pour des réponses ambitieuses aux défis de la transition écologique du 21ème siècle.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr



Une nouvelle approche intégrée du cycle de l'eau à Herbsheim-Benfeld

Le 22 mars dernier, journée mondiale de l'eau, était inaugurée, en présence de nombreux élus et de Jean LAUNAY, Président du Comité national de l'eau, la station d'épuration d'Herbsheim, ouvrage de nouvelle génération et d'un genre inédit en France.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit aussi dans la mise en œuvre conjointe, entre la CC du Canton d'Erstein et le SDEA, d'un plan climat autour d'un programme d'actions et d'une stratégie au long cours de réduction des besoins énergétiques du territoire, d'accroissement de la part d'énergies renouvelables et plus largement de renforcement des réponses concrètes aux risques climatiques et de pollutions.

La conception de cet ouvrage, d'une capacité de 27 000 équivalents-habitants, intègre la production d'une énergie verte locale par l'intermédiaire d'un méthaniseur alimenté par les boues d'épuration, les graisses et un substrat innovant, la Silphie, permettant d'assurer parallèlement la protection de la ressource en eau : une approche totalement intégrée du cycle de l'eau qui constitue une première en France.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'autosurveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 017
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	382 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2024)	2,75 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,2 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	103
P203.3 P204.3 P205.3	Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*)	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,01 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,4 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	87 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,2 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)	2,51 %
P258.1	Taux de réclamations	0,06 ‰

* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante :
<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

** ce taux est issu des recettes concernant l'année 2023, y compris émises en 2024, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2024



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

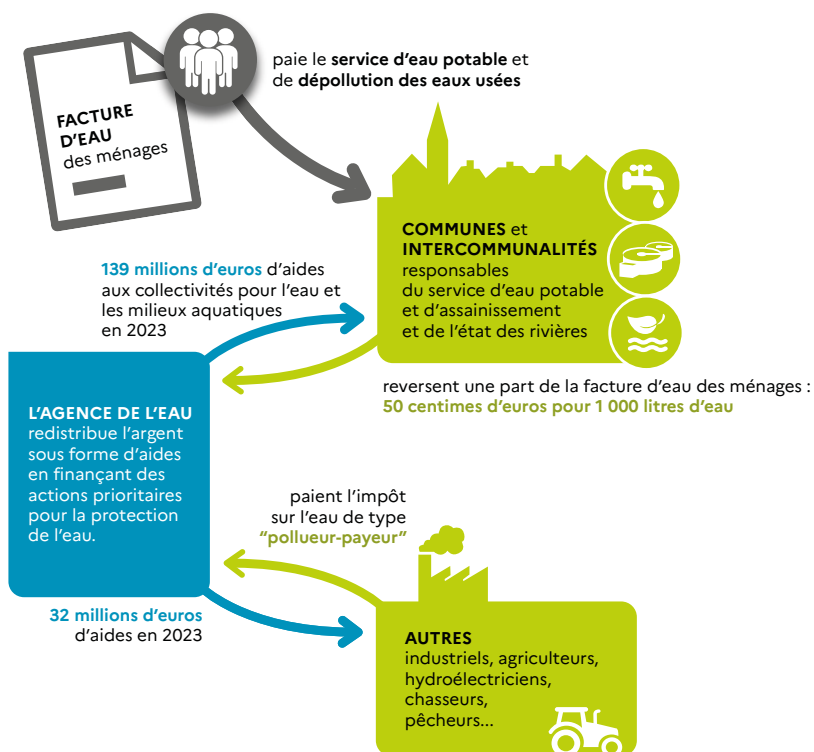
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

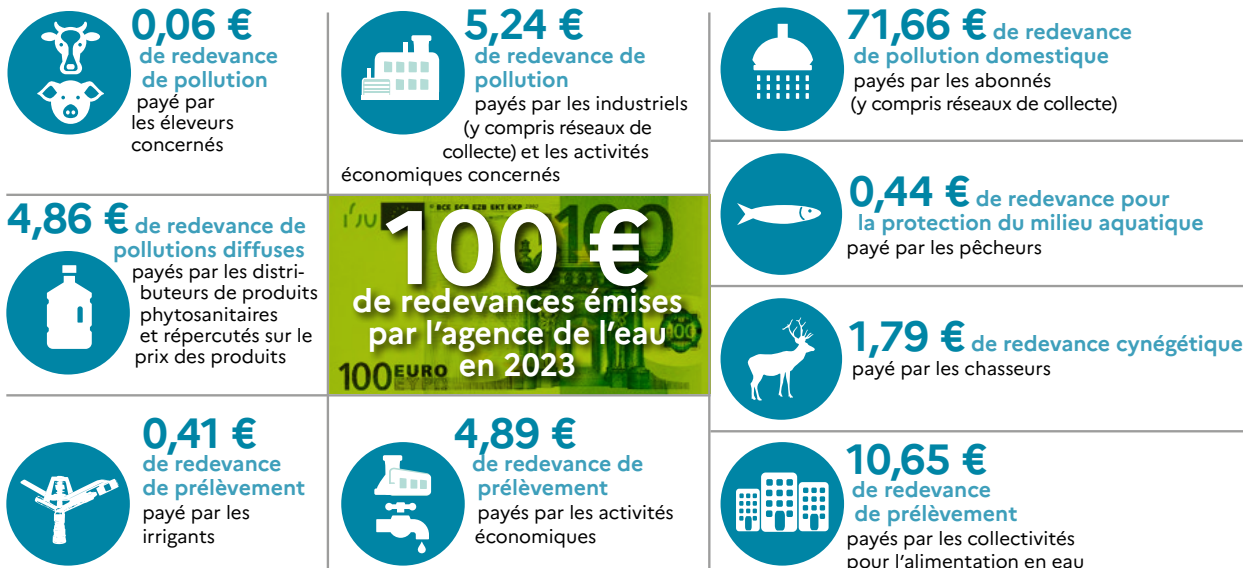
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



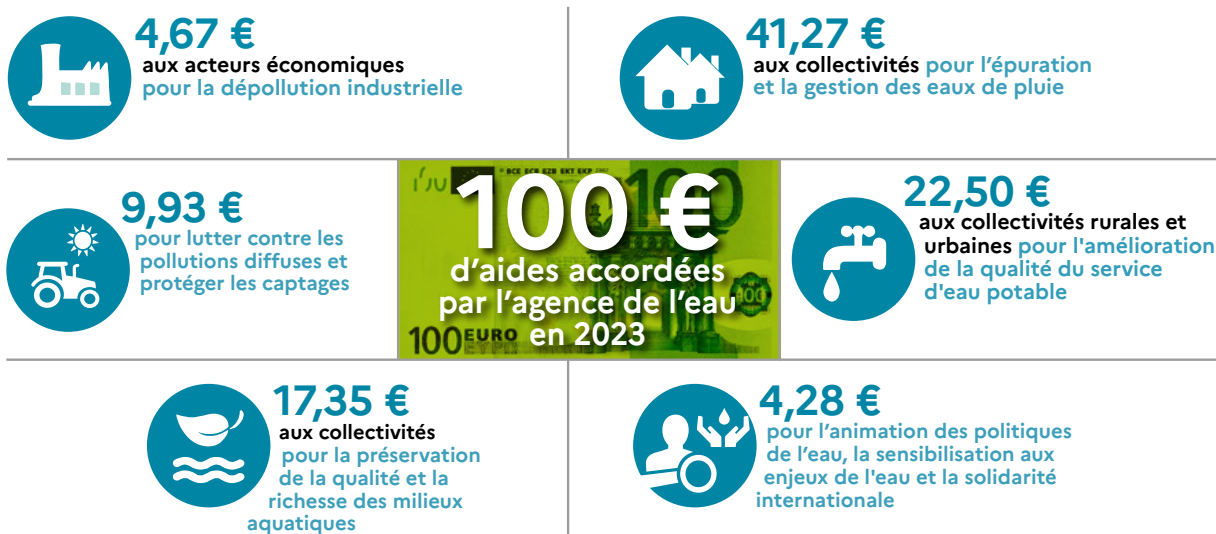
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

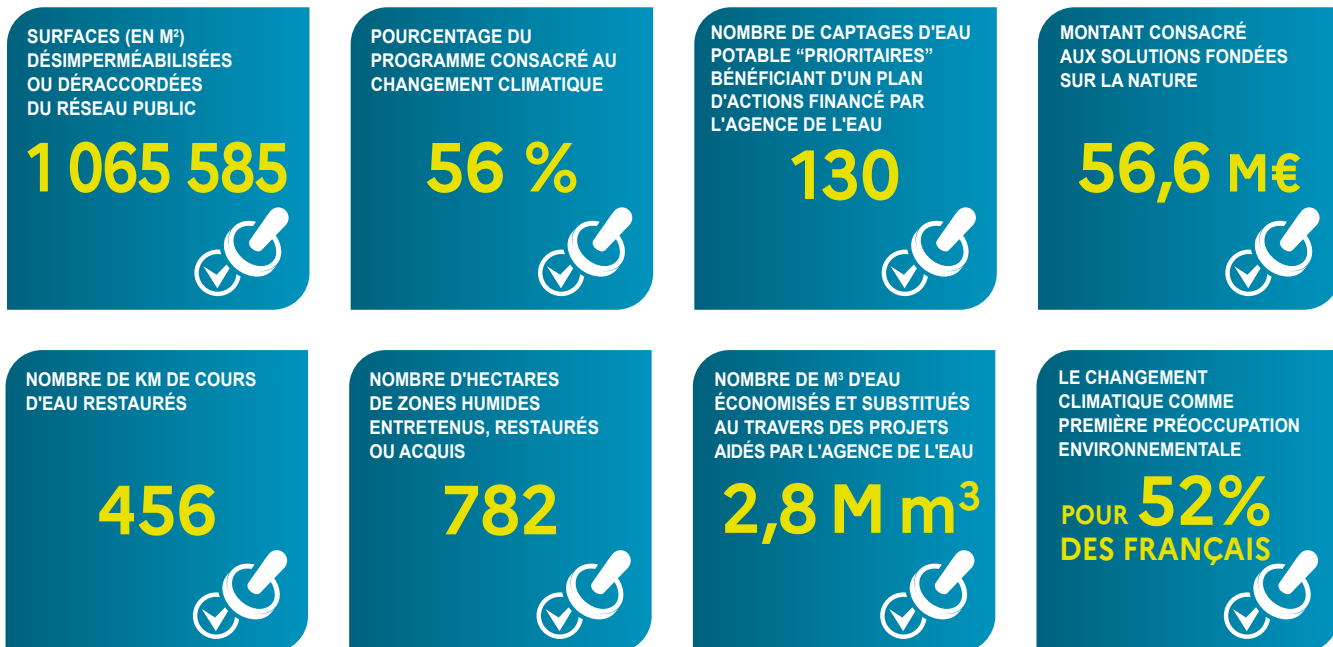


En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



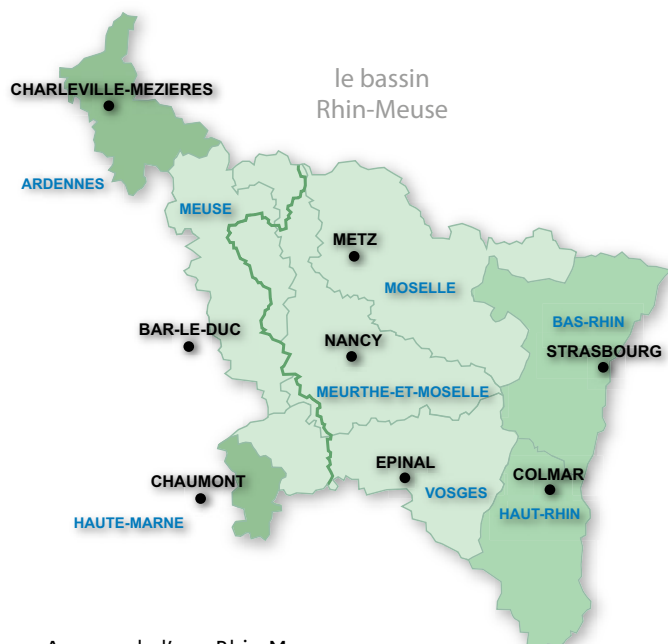
PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.   